



19 septembre 2023

**Présents pour l'administration** : Christine AVELIN (Directrice générale), Jean-François KUNTGEN (Secrétaire général), Valérie VACHER (Secrétaire générale adjointe), Philippe LE FAUCHEUR (Chef du SRH), Williams CAMPOS SUAREZ (Adjoint au chef du SRH), Karine FAVRE-DANNE (Adjointe au chef du SRH), Morgan LATERRADE (chargé de mission auprès de la cheffe du service Arborial)

**Autres** : Lucilia MASSON (cheffe de service « inspection générale et appui aux régions »), Tarek MHIRI (inspecteur général des services et chargé de l'appui aux régions), Jean-Gabriel CHEVRIER (Inspecteur général des services et d'appui aux régions), Corinne QUOD (chargée de mission au service appui au pilotage), Véronique LEBLANC (cheffe du service appui au pilotage), Edgar GUINEL (responsable du dialogue sociale), Jean-Lou GIRON (conseiller sécurité et de prévention),

**Organisation syndicales** : FO, CFDT, CGT-FSU.

**Présentes pour l'Alliance du Trèfle** : Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH

## **Point sur le COP<sup>1</sup> 2024-2028**

Le nouveau COP comprend 5 axes dont un nouvel axe concernant l'international, et 18 objectifs au lieu des 25 sur le COP précédent.

**Axe 1 : Être un opérateur exemplaire de l'Etat et renforcer la qualité du service rendu aux bénéficiaires / usagers.** Il comprend 4 objectifs : -1 mettre en œuvre les dispositifs de la nouvelle PAC<sup>2</sup>, du FEAMPA<sup>3</sup> et du FSE+<sup>4</sup> ; -2 poursuivre l'optimisation de la gestion des dispositifs confiés à l'établissement et conserver les compétences sur les dispositifs en veille ; -3 mobiliser toutes les compétences pour la conception et la mise en œuvre des dispositifs confiés à l'établissement ; -4 améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

**Axe 2 : FranceAgriMer, une expertise indépendante capable de répondre aux besoins des filières et d'explorer les enjeux auxquels elles doivent se confronter.** Il comprend 3 objectifs : -1 analyser et faire partager aux acteurs publics et privés des filières les défis structurants qui les concernent et aider à la formulation des réponses adaptées à ces défis ; -2 être reconnu comme un producteur de données et d'informations économiques de référence ; -3 organiser le programme d'études selon ces différentes finalités.

**Axe 3 : Consolider et valoriser le rôle de FranceAgriMer dans le domaine des actions internationales (export et coopération) (nouvel axe).** Il comprend 3 objectifs : -1 contribuer au renforcement des compétences des professionnels à l'export ; -2 professionnaliser et moderniser les processus et outils en faveur de l'export gérés par l'établissement ; -3 valoriser l'action de FranceAgriMer en matière de coopération internationale.

<sup>1</sup> COP : Contrat d'Objectif et de Performance

<sup>2</sup> PAC : Politique Agricole Commune / Plan Stratégique National

<sup>3</sup> FEAMPA : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture

<sup>4</sup> FSE+ : Fonds Social Européen

Axe 4 : Structurer une concertation élargie entre l'établissement, les professionnels et les pouvoirs publics.  
Il comprend 3 objectifs : -1 éclairer les organisations professionnelles en élargissant le spectre des sujets traités dans les instances et leur composition (environnement, santé, social) ; -2 créer les conditions pour renforcer le lien avec les territoires pour améliorer le service rendu aux usagers ; -3 assurer un échange fluide avec les DG tutelles pour anticiper et répondre à leurs attentes en tenant compte des contraintes de l'établissement.

Axe 5 : Renforcer l'efficacité en optimisant les moyens de fonctionnement et les ressources humaines. Il comprend 5 objectifs : -1 déployer une stratégie ressources et compétences ; -2 dynamiser la politique de l'achat ; -3 amplifier la performance et la sécurité numérique ; -4 mieux maîtriser les risques en renforçant les compétences juridiques, financières et le contrôle interne ; -5 renforcer l'agilité organisationnelle en mobilisant tous les moyens à disposition.

**L'Alliance du Trèfle remercie pour cette présentation du nouveau COP. Mais regrette que le COP ne soit pas largement partagé avec les agents de FranceAgriMer et surtout quel sera l'impact pour les agents.**

## **Points sur les modifications organisationnelles des services**

### **A : Nouvelle organisation à la DMEP<sup>5</sup> (Présentation par son Directeur Pierre CLAQUIN)**

Le service AFTM<sup>6</sup> a des missions très variées sans beaucoup de liens entre elles et en expansion. Il y a un besoin de renforcer le volet « qualité de la donnée », des projets mobilisant plusieurs services, un besoin de mieux mobiliser la documentation, une montée du contrôle interne et la nécessité d'être en lien avec le futur Contrat d'Objectifs et de Performance de l'établissement.

Les évolutions proposées sont :

- la création d'un service « analyses économiques transversales (AET) » qui reprend 3 unités du service AFTM (Prospective, Evaluation, Bioéconomie) et une nouvelle unité issue de l'unité UPC (Consommations et valorisations alimentaires) ;
- la création d'un service « Production et mise à disposition de données économiques multifilières (PMDDEM) » qui reprend une unité du service AFTM (RNM), une unité issue d'UPC (RNM) et la mission qualité des données ;
- enfin, la création d'une mission « Contrôle interne, programmation documentation qui reprend le rôle de coordonnateur, la documentation et le contrôle interne.

### **B : Nouvelle organisation à DI<sup>7</sup> (présentation par son Directeur Stéphane LE DEN)**

Le plan stratégique national pour la PAC 2023-2027 prévoit de nouvelles aides sectorielles concernant les protéines végétales, l'horticulture, le riz, le veau sous signe de qualité « Label Rouge » et la cuniculture<sup>8</sup>.

<sup>5</sup> DMEP : Direction des Marchés, Etudes et Prospective

<sup>6</sup> AFTM : Analyse transversales et appui aux réflexions stratégiques

<sup>7</sup> DI : Direction des interventions

<sup>8</sup> Cuniculture : Elevage des lapins domestiques.

Au sein du service SII<sup>9</sup> dans les filières, seul l'apiculture relève d'un financement européen. Les actions financées sont similaires aux programmes opérationnels Fruits et Légumes en termes d'objectifs de sorte que son rapprochement avec les nouveaux programmes opérationnels ouvre la voie à des synergies.

Les évolutions proposées sont la création d'une unité « Apiculture et programmes opérationnels autres secteurs » au sein du service « Programmes opérationnels, pêche et promotion ».

Au sein du service « contrôles et normalisation » le périmètre des deux unités restent inchangés, mais l'unité Normalisation est renommée unité « bois et plants de vigne ».

### **C : Nouvelle organisation MAEI<sup>10</sup> (présentation par l'adjoint au chef Régis RAFFIN)**

Le projet de téléprocédures Expadon 2 arrive à la fin de sa trajectoire définie en 2021 suite à l'audit de la DINUM : décommissionnement d'Exp@don, Expadon 2 recentré principalement sur infocom, agréments, certificats, et, formulaires Web pour les certificats produits laitiers et produits carnés ainsi que quelques certificats « génériques », formulaires PDF pour les autres certificats

Une nouvelle organisation se met en place mettant fin à la phase projet pour entrer dans une phase de maintien en condition opérationnelle d'Expadon 2 : MOA<sup>11</sup> : DGAL<sup>12</sup> (SDEIGIR<sup>13</sup>), MOAD : FAM (MAEI), MOE : FAM (SI)

### **D : Nouvelle organisation du Secrétariat Général (présentation par Jean-François KUNTGEN)**

La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics conduit à préciser :

- le champ d'intervention de l'unité budget afin de permettre une correcte évaluation des moyens nécessaires et assurer une exécution régulière du budget,
- et, le champ d'intervention du contrôle interne budgétaire.

Le service AFMR<sup>14</sup> sera composé de deux unités (Evaluation de la performance et Budget) et d'une mission (Maîtrise des risques budgétaires).

- Le service SPSA renforcera le pilotage de la fonction achat sur les différentes étapes du cycle de l'achat. Il sera composé de 3 types d'acheteurs : Prestations intellectuelles, études et données (pour MEP), chats généraux et informatiques (pour l'Arborial et SSI),
- Denrées alimentaires (pour FSE+),

Il sera créé un poste d'assistant administratif (sur les domaines PLACE et les candidatures fournisseurs).

Les services SI reprendra à compter d'octobre 2023 la gestion de la plateforme de téléservices Expadon 2.

**L'Alliance du Trèfle s'est abstenue, car elle estime que ce n'est pas son rôle de donner son avis sur la réorganisation des services au sein de FranceAgriMer.**

<sup>9</sup> SII : Soutien, Investissement et Innovation

<sup>10</sup> MAEI : Mission Affaires européennes et Internationales

<sup>11</sup> MOA, MOAD et MOE : Maîtrise d'OuvrAge, Maitrise d'OuvrAge Déléguée, Maitrise d'OEuvre

<sup>12</sup> DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

<sup>13</sup> SDEIGIR : Sous-Direction de l'Europe, de l'International et de la Gestion Intégrée et du Risque

<sup>14</sup> AFMR : Affaires Financières et de la Maitrise des Risques

## **Point sur la démarche QVCT<sup>15</sup>**

### **A : Bilan de la semaine de la QVCT du 20 au 23 juin 2023**

La semaine de la QVCT s'est déroulée à cette date, non seulement à FranceAgriMer mais aussi au niveau national.

- 2 Conférences par zoom : « Principaux enseignements du baromètre social 2023 » suivie par 62 agents, et, « Les éléments clés de la carrière d'un agent » suivie par 29 agents ;
- 2 Ateliers débat par zoom : « Être un acteur de sa fin de carrière » suivi par 33 agents, et, « Quelles communications mettre en place ? » suivi par 27 agents ;
- 4 Découvertes du coaching-flash. *(séance courte et intense visant à aborder un problème spécifique, à résoudre un problème urgent, à prendre une décision ou donner un retour immédiat à un agent dans le contexte professionnel).*

### **B : Poursuite de la démarche QVCT**

4 nouveaux ateliers sont programmés.

- 1 en novembre sur la carrière ;
- 1 en décembre sur l'équité, la diversité/harcèlement, la légitimité, les acteurs de la prévention
- 2 en janvier 2023 sur la qualité de vie, le retour d'information, l'intégration dans l'équipe, le handicap et la charge de travail.

**L'alliance du Trèfle félicite Corinne QUOD pour le travail fait et l'administration pour son implication. Malgré la faible participation des agents aux différents ateliers, les échanges ont été riches d'enseignements et vous pouvez les retrouver sur l'intranet de FranceAgriMer « Qualité de vie et conditions de travail »**

**L'alliance du Trèfle sera présente aux deux prochains COPIL<sup>16</sup> qui se dérouleront en janvier et février 2023**

## **Point Immobilier du site Arborial**

La date du déménagement à Maisons Alfort des établissements de l'Arborial n'est toujours pas fixée précisément (2028 ou 2029 ?). FranceAgriMer est le locataire unique de l'ensemble du site. Suite au départ de l'ONF et au regroupement de l'ASP sur un seul plateau, c'est 4 000 m<sup>2</sup> qui ne sont plus sous-loués. Avec l'aide du MASA et de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, nous allons accueillir des nouveaux sous-locataires :

- En Septembre 2023 une vingtaine d'agents de l'Agence Nationale des Données du Voyage (sous tutelle du Ministère de l'intérieur) vont arriver pour une durée de 2 ans avant leur départ pour Châlons en Champagne.
- Fin 2023 c'est une centaine d'agents de la direction de l'encadrement du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche jusqu'à la réfection de leur bâtiment.

La recherche continue pour optimiser les m<sup>2</sup> disponibles. La renégociation du bail de l'Arborial arrivant à échéance en 2025 est en cours.

<sup>15</sup> QVCT : Qualité de Vie et Conditions de Travail

<sup>16</sup> COPIL : Comité de Pilotage



Parallèlement, FranceAgriMer s'engage dans processus de rationalisation des locaux, afin de suivre les directives du gouvernement, ce qui signifie moins de m2 par agent. La DSI a été choisie pour ouvrir le bal.

**L'Alliance du Trèfle n'est pas contre les évolutions des méthodes de travail, et des nouveaux outils technologiques, mais attention, les agents de la DSI n'ont pas le même métier et les contraintes que les autres directions de FranceAgriMer. Cela est un bon sujet pour la Commission bien-être au travail.**

## **Présentation du rapport social unique 2022**

Les statistiques sont établies en prenant en compte les agents présents à FranceAgriMer au 31 décembre 2022 au sein des services, y compris les agents recrutés sur des contrats dis « courts »

1007 agents répartis en :

- 208 contractuels, 47 du statut unifié et 752 femmes ;
- 602 femmes (59,8%) et 405 hommes (40,2%) ;
- 46 en situation de handicap ;
- 586 agents au siège (58%), 350 en services territoriaux (35%), 71 en délégations (7%) dont 52 à Libourne, 8 à la Rochelle et 11 à Volx ;
- 142 ont moins de 35 ans, 281 ont entre 35 et 49 ans, 584 ont 50 ans et plus ;
- 21 agents sont en catégorie A+, 419 en A, 536 en B et 24 en C
- 130 agents travaillent à temps partiel dont 101 femmes.
- 974 agents sont en télétravail dont 430 à 1 jours, 308 à 2 jours et 218 à 3 jours et 18 à 4 et 5 jours (thérapeutique)
- 627 ont suivi une formation

## **Mise en œuvre des mesures Fonction Publique**

### **A : revalorisation de la rémunération indiciaire**

1,5 % d'augmentation générale du point d'indice (effectif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023)

Attribution de 5 points d'indice à tous les agents publics (à partir de janvier 2024)

### **B : Prime « pouvoir d'achat » exceptionnelle pour certains agents publics**

Les conditions sont cumulatives

- Recrutement ou nomination antérieure au 1er janvier 2023
- Etre employé et rémunéré au 30 juin 2023
- Rémunération brute inférieure à 39 000 € pour un temps plein (salaire + primes)

### **C : Mesures complémentaires en pouvoir d'achat et pour faciliter le quotidien**

- Reconduction de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat pour 2023
- Revalorisation des frais de mission (texte attendu)



- Meilleure prise en charge des abonnements aux transports collectifs (effectif au 1er septembre 2023)
- Revalorisation du barème de monétisation des CET (texte attendu)

## **Etape sur le projet d'évolution de l'indemnité de sujétions des contrôleurs**

L'actuel dispositif de l'indemnité de sujétion attribuée aux contrôleurs est remis en question, la discussion avec les OS à débiter afin de sécuriser ce dispositif. Le 11 octobre 2023 un groupe de travail va se réunir pour étudier des propositions chiffrées et simulations pour une mise en place en 2024.

## **Agents du Statut Unifié**

Un triste bilan a été présenté concernant la gestion des agents du statut unifié. Malgré plusieurs propositions afin d'améliorer le sort des agents le MASA n'a jamais voulu porter ce dossier.

L'administration va poursuivre ses efforts, afin d'améliorer le régime d'indemnitaire pour les derniers agents encore en poste.

## **Régions : restauration collective en 2022**

Le reste à charge est de 4,02 € (4,47 € en 2021) pour les indices les plus bas dans une fourchette de 2,62 € à 5,46 € et de 5,55 € (5,81 € en 2021) pour les indices les plus élevés dans une fourchette de 3,53 € à 6,90 € ;

La participation s'établit à une moyenne de 4,54 € (4,24 € en 2021) dans une fourchette de 3,15 € à 5,60 € ;

Le prix moyen d'un repas est de 10,04 € (9,83 € en 2021) dans une fourchette de 7,91 € à 12,07 €

**L'Alliance du Trèfle constate que le reste à charge est très variable d'une région à l'autre.**

## **Régions : déménagements**

Un point a été fait sur les déménagements, malheureusement FranceAgriMer n'a pas autorisé en la matière

## Régions : parc automobile

La flotte automobile en 2022

- 157 véhicules de services (VS)
- 47 % du parc se situe en nouvelle aquitaine et en Occitanie. et 30% en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, PACA et Pays de Loire.
- 88 VS utilisent l'essence SP, 50 VS de l'essence bioéthanol E85 et 19 VS sont hybrides.
- 2 800 000 kms furent parcourus

La circulaire du 13 novembre 2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités de l'Etat a pour enjeu la diminution de l'empreinte environnementale des transports. Il est donc nécessaire de dé-carbonner les déplacements. Les plans de mobilité employeurs visent à améliorer l'efficacité des déplacements, à diminuer les émissions polluantes et le trafic routier.

Dans le cadre du verdissement de la commande publique, les responsables achats doivent intégrer 50% minimum de véhicules électriques et soumettre à dérogation du MASA et de la DAE les achats de véhicules thermiques.

Au regard des spécificités de ses missions de contrôle, de la taille et de la géographie des régions ainsi que de l'inter-régionalité, FranceAgriMer a adressé un questionnaire aux Services Territoriaux afin d'établir un argumentaire fort pour justifier la nécessité d'acquérir des véhicules thermiques.

Vos représentants :

- |                             |                |  |
|-----------------------------|----------------|--|
| ✓ Catherine ERNOULT-TOMASSO | 01 73 30 31 18 | <a href="mailto:catherine.tomasso@franceagrimer.fr">catherine.tomasso@franceagrimer.fr</a> |
| ✓ Christine KLICH           | 01 73 30 21 18 | <a href="mailto:christine.klich@franceagrimer.fr">christine.klich@franceagrimer.fr</a>     |